



Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la Commission Entreprises et stratégies de marché
du 23 novembre 2009

SYNTHÈSE

La Commission Entreprises et stratégies de marché s'est réunie le 23 novembre 2009, sous la présidence de Lionel Fontagné. Jean-Marc Béguin (Insee) a tout d'abord présenté les recommandations du groupe de travail sur les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique. Lionel Fontagné (Cepii) a ensuite présenté les difficultés rencontrées par les chercheurs pour apprécier « la mondialisation » entendue comme l'activité des firmes multinationales (MNE) et son impact socio-économique. En réponse, Maryvonne Lemaire (Insee) a exposé le dispositif envisagé à moyen terme par l'Insee pour améliorer le système d'information. L'enquête Outward Fats, présentée par Colette Héricher (Insee), fait partie de ce dispositif. Elle a reçu un avis d'opportunité favorable. Puis, Pascal Rivière (Insee) a fait un point sur les projets européens dans le domaine des entreprises avec, notamment, le programme de financement MEETS et le pilotage par l'Insee du groupe d'expertise européen (Essnet) sur le profilage des groupes. Enfin, Bernard Poupat (Meddem) a présenté les avancées du SOeS pour définir les différents champs des éco-activités, en articulation avec les réflexions méthodologiques européennes. Par ailleurs, quatre enquêtes ont obtenu un avis d'opportunité favorable et la demande d'accès du service de la statistique et de la prospective au fichier des données de l'Agence de services et de paiement a été accordée.

Le groupe de travail sur les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique a été constitué dans le prolongement des recommandations du groupe de travail Salustro concernant la prise en compte des groupes dans la statistique. En effet, l'observation d'entités nouvelles issues du profilage ne correspondant pas à des personnes morales, la question était de savoir quelles règles juridiques leur appliquer dans le cadre de la statistique publique. Jean-Marc Béguin a présenté les recommandations du groupe en distinguant d'une part, celles qui concernent la publicité donnée à la composition des entreprises profilées, d'autre part, celles qui concernent la diffusion des résultats.

Lionel Fontagné a ensuite exposé le point de vue des chercheurs travaillant sur la mesure de l'impact de l'activité des firmes multinationales. Une entreprise multinationale est une entreprise disposant d'une filiale à l'étranger. L'existence de ces filiales est souvent mesurée par le biais des investissements directs à l'étranger, le critère retenu étant de disposer de plus de 10 % du capital social d'une entreprise étrangère. Trois façons d'investir sont ainsi considérées : la création ex nihilo, les extensions d'activités et les fusions-acquisitions. Or, ces données ne permettent pas une approximation satisfaisante de l'activité des firmes multinationales : le critère de plus de 10 % du capital social d'une entreprise étrangère demeure arbitraire, les fusions-acquisitions peuvent avoir des impacts différents par rapport aux créations d'entreprises, notamment dans le domaine de l'emploi.

En réponse, Maryvonne Lemaire a présenté le dispositif d'observation qui va être mis en place par l'Insee pour le moyen terme 2010-2015. L'observation des firmes multinationales s'appuie sur un règlement européen FATS de 2007, auquel sont associées deux enquêtes pilotes inward FATS et outward FATS. La France a participé aux deux expérimentations. Les deux enquêtes ont mis en évidence les difficultés rencontrées pour évaluer les échanges intragroupes. Dans ce domaine, un

dispositif est à mettre en place afin de connaître les déterminants des implantations, d'analyser simultanément les différentes dimensions de l'activité des firmes et de tenir compte des interdépendances. Pour ce faire, des études et des batteries d'indicateurs devront être mises en œuvre. Pour mieux connaître les déterminants des implantations étrangères, une enquête sur les stratégies d'internationalisation devrait être conduite selon un rythme pluriannuel, de façon coordonnée au niveau européen. Des mesures indirectes concernant l'impact sur l'emploi seront également nécessaires. Une coopération avec les services de la Banque de France devra s'intensifier pour rassembler les données individuelles et les compétences au niveau national. Enfin, l'Insee envisage de nommer en son sein, un expert à plein temps, spécialiste des questions liées à la mondialisation.

Dans ce cadre, Colette Héricher demande un avis d'opportunité accordé pour le projet d'enquête Outward FATS 2010 qui porterait sur environ 2 500 groupes, dont la tête se trouve implantée en France et possédant au moins une filiale en dehors de France.

Ce point sur la mondialisation a suscité des échanges intéressants autour de la façon d'appréhender notamment les stratégies d'internationalisation qui demeurent au cœur des politiques des entreprises et ne relèvent pas nécessairement de la statistique. Il a été ensuite fait mention de la compatibilité des données issues de différents fichiers (LIFI, DADS, etc.), en particulier pour les emplois salariés. Un point sur le suivi de cohorte d'entreprises a également été évoqué pour observer les filiales des groupes étrangers implantées en France. Il pourrait être intéressant de suivre leur évolution dans le temps mais cet exercice est très complexe. Enfin, la diffusion des données individuelles aux chercheurs est également une forte préoccupation. Eurostat tente d'accroître cette diffusion dans le respect des règles nationales en matière de confidentialité.

Pascal Rivière poursuit par un point sur les statistiques européennes dans le domaine des entreprises. En août 2009, Eurostat a présenté sa vision pour la production de statistiques européennes pour la prochaine décennie. Une des recommandations porte sur la plus grande intégration des sources au sein du système statistique européen, en s'orientant davantage vers la production et la diffusion de statistiques multi-sources. Une autre recommandation porte également sur la mutualisation des investissements méthodologiques et conceptuels au sein de réseaux de collaboration : les ESSnets. Par ailleurs, le programme de financement de la modernisation des statistiques d'entreprises (MEETS) a été mis en place pour la période 2009-2013. L'accent sera mis sur les statistiques concernant la mondialisation, l'esprit d'entreprise et l'impact des changements climatiques. En vue de simplifier le cadre des statistiques d'entreprises, les travaux relatifs au répertoire européen des groupes (Eurogroups) seront poursuivis. Un réseau de collaboration autour du profilage des grands groupes multinationaux est lancé, la coordination en est assurée par la France. Le système d'information Intrastat sera modernisé.

Ensuite, Bernard Poupat présente les travaux menés par Eurostat sur le thème des éco-activités. Suite au Grenelle de l'environnement, la France a été amenée à s'impliquer davantage. La création d'un conseil stratégique des éco-industries a accéléré la production de résultats statistiques pour le domaine environnemental. Un plan de mobilisation des emplois verts a par ailleurs été lancé, auquel correspondent des besoins d'information sur les qualifications et la formation. Les éco-activités définissent le domaine environnemental au niveau européen. Ces activités peuvent être marchandes ou non-marchandes et ont trait à de nombreux secteurs de l'économie (les services, la construction, la fabrication d'équipements, etc.). Les éco-activités sont définies par leur finalité que l'OCDE exprime par « mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger les atteintes à l'environnement ». Deux grandes classifications reposent sur cette base : la classification des activités de protection de l'environnement (CEPA) et la classification des activités de gestion des ressources (CReMA). Ces deux classifications constituent le champ des éco-activités. Les produits des activités à finalité environnementale sont également clairement identifiés avec des produits strictement environnementaux et des produits connexes. A ce jour, des progrès sont attendus dans l'identification de nouveaux produits à l'intérieur et au-delà du périmètre théorique. L'introduction des nouvelles nomenclatures d'enquêtes devrait permettre d'améliorer la connaissance des services d'ingénierie-conseil et des produits industriels. La production des énergies renouvelables pourrait être prise en compte. Il s'agira également d'améliorer le suivi statistique d'un certain nombre de produits adaptés.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux quatre autres enquêtes qui étaient présentées.